



Bulletin Municipal

« De pierres et d'arbres et d'eau
et la vie autrement »

EDITO

N° 40 – JANVIER 2025

Après les canicules et les sécheresses de ces dernières années, nous venons de vivre une année vraiment pluvieuse, avec plus de 2100 millimètres d'eau relevés sur notre commune, sur une année glissante d'octobre 2023 à octobre 2024. Pour la première fois depuis 1947, la cérémonie du Bois du Thouraud a dû être annulée, suite aux intempéries de la nuit précédant cet évènement. Les nappes phréatiques sont à leur plus haut niveau, même si nous avons été à partir du mois de septembre, en arrêté sécheresse, niveau vigilance. Ce n'était que de la prévention, il n'y avait aucune restriction. Cette décision préfectorale s'appliquant à tout le département, a été prise uniquement par rapport aux débits des cours d'eau de la Tardes et de la Voueize, rivières pourtant bien loin de chez nous.

Un autre sujet d'actualité récurrent, concerne la fibre optique. Orange nous avait promis, qu'elle serait installée pour fin 2023. Nous arrivons à la fin de l'année 2024, et nous sommes toujours, dans une certaine nébuleuse. Orange ne répond plus aux appels téléphoniques. Certes il y a eu une petite avancée, puisque seul le village de La Ruade, est pour l'instant éligible, et que le déploiement a d'ailleurs commencé. Concernant le reste de la commune, nous n'avons aucune réponse, malgré nos sollicitations.

Un sujet nouveau, concerne les incivilités autour du bac à verre. Et oui, cela n'arrive pas que sur les communes voisines, nous avions été préservés ces dernières années. Des individus malveillants et peu scrupuleux, ont déposé à plusieurs reprises des objets encombrants, ou des sacs, avec des déchets, pour la plupart recyclables. C'est d'autant plus navrant, que ces déchets peuvent être amenés en déchetterie, ou mis dans les bacs jaunes, et que ces prestations sont gratuites. Il y a encore beaucoup de détritus en bas du talus, à cet endroit. Le site est sous vidéo protection, avec l'accord des autorités compétentes, plaintes ont été déposées auprès de la gendarmerie de Feyre. Ce sont, des personnes extérieures à la commune qui ont été mises en cause.



Le dossier de l'église avance, même si nous n'avons pas été retenu pour les subventions de l'Etat en 2024. C'est un montant important pour notre petite commune, et cela fait maintenant 3 ans que nous provisionnons, pour la part communale. Une bonne nouvelle vient d'arriver, puisque la préfecture, vient tout récemment de nous demander, de redéposer notre dossier rapidement, puisqu'il resterait des reliquats, avec des projets abandonnés par certaines communes.

L'employé communal qui s'occupe de l'entretien de l'espace est toujours en congé longue maladie, et ce jusqu'au mois de novembre 2025. La commune doit faire une avance de trésorerie, puisque nous continuons de payer son salaire à demi traitement. Notre assurance la SMACL nous rembourse intégralement, mais avec un décalage d'environ 9 mois. Au mois d'avril nous avons embauché José, Carlos, Fernandes Fonseca, par l'intermédiaire de l'agence d'intérim Randstad. Devant son sérieux et ses méthodes de travail, nous avons décidé de lui faire des contrats en CDD. Pour consolider le poste, nous sommes à la recherche d'un emploi à mi-temps, sur une autre commune. Un emploi à temps complet, étant trop onéreux pour le petit budget de notre collectivité. Heureusement, Laurence est fidèle à son poste.

Concernant le tissu associatif, il est dommage que « Peyrabout en fête » n'ai eu aucune activité en 2024. Je fais ici appel aux bonnes volontés, pour reprendre cette association. Quant à notre club de football après une saison 2023-2024 ponctuée par une accession en division supérieure et un titre de champion de la Creuse, beaucoup de joueurs ont répondu aux sirènes des clubs alentours, et ont démissionné au dernier moment. Le club n'a pas pu repartir. Mais la dizaine d'anciens joueurs locaux, travaille d'ores et déjà pour repartir la saison prochaine et fêter les quarante ans du club.

J'espère que 2025 apportera beaucoup de sérénité et de savoir vivre dans notre commune, et comme disait Michel De Montaigne : « C'est une belle harmonie quand le dire et le faire vont ensemble ».

Je profite de ces quelques lignes, pour remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce document, et toutes celles qui œuvrent pour la vie de notre commune.

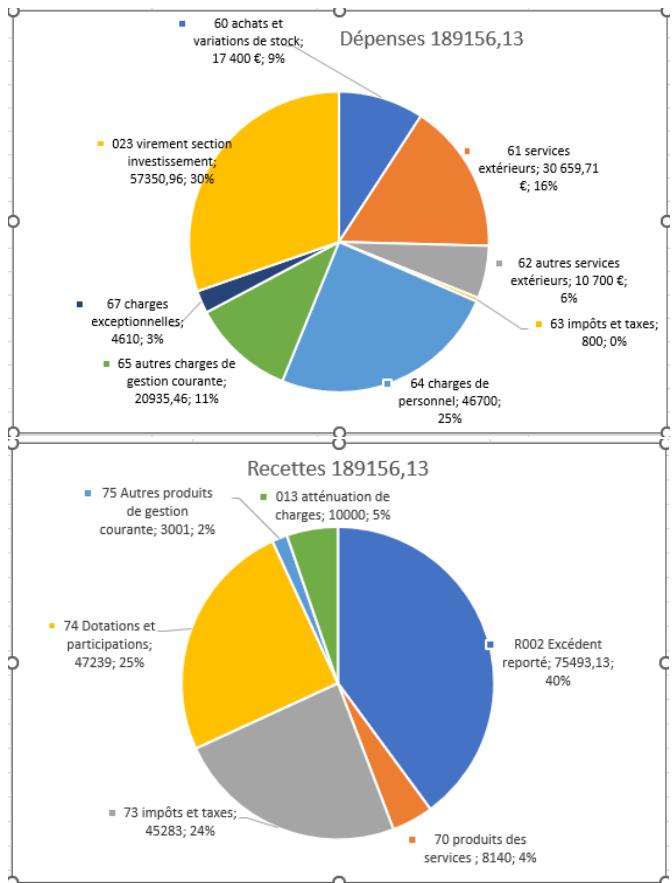
Je vous souhaite à toutes et à tous, une agréable lecture et une excellente année 2025. Je vous donne rendez-vous le samedi 25 janvier 2025 à partir de 18h30 pour la présentation des vœux de la municipalité, et pour partager un moment de convivialité.

Je reste à votre disposition, et je vous renouvelle mes vœux chaleureux et sincères, pour cette nouvelle année, en y associant ceux du conseil municipal et du personnel communal.

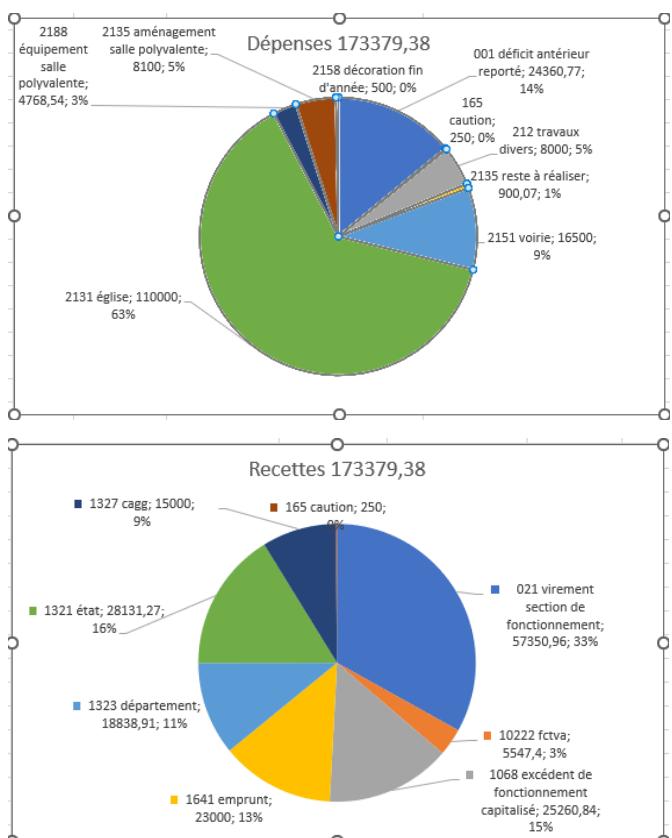
Jean Paul BRIGNOLI

COMMISSION COMMUNALE EN CHARGE DES FINANCES

Budget prévisionnel 2024 fonctionnement



Budget prévisionnel 2024 investissement



COMMISSION COMMUNALE EN CHARGE DES TRAVAUX

Travaux réalisés en 2024

- 2640,46€ Cabine de douche pour le logement communal.
- 3883,56€ Portes battantes + placards sous le bar salle polyvalente.
- 660,48€ Panneaux de signalisation.
- 315,18€ Fléchage des chemins de randonnées.
- 4761,72€ Route point à temps automatique.
- 1046,50€ Assistance technique ONF.
- 205,22€ Illuminations de fin d'année.
- 188,40€ Reliure état civil 2013/2022.
- 94,90€ Achat de petit outillage.
- 372,20€ Finalisation du lot bâchage.

Concernant les travaux d'élagage sur la C3 allant du Bourg au village du Faux. Devant la complexité de cette opération, près d'une centaine de propriétaires, dont beaucoup n'habitent pas la région et sont inconnus, nous avons contacté 3 entreprises pour cette opération. Elles ont toutes refusé d'effectuer cette prestation, à cause de la fibre optique qui se trouve dans les branches. Ce sont les élus sous la houlette de Rémy Robin, qui se sont mis au travail, avec l'aide précieuse de Fred Zefner et de l'employé communal.

Travaux restant à réaliser et budgétisés en 2024 :

Travaux de couverture du clocher de l'église et de la sacristie. Nous n'avons pas eu les subventions attendues pour 2024, mais la préfecture de la Creuse nous a demandé de redéposer le dossier pour 2025. La bonne nouvelle c'est que la subvention qui était de 25% en 2024 passe à 35% en 2025. Le montant des travaux s'élève à 108946,80€ et le marché (5 devis) a été attribué à l'entreprise Yves Giraud.

Travaux de voirie : ils doivent être effectués par l'entreprise Colas pour un montant de 16304,40€.

COMMISSION COMMUNALE NATURE ET PATRIMOINE

Notre premier itinéraire de randonnée sur Pétilat est nouvellement fléché de couleur verte (BDP boucle de Pétilat).

Un petit groupe d'élus, aidé de vaillants bénévoles, se sont outillés pour


éclaircir les abords de ce tracé. Cette matinée d'automne a été très agréable et a permis aux plus chanceux de revenir avec une cueillette de champignons.

Les flèches ont été gravées par « Creuse Agencement » qui avait fait un travail similaire sur la commune voisine de La Saunière.


Un autre circuit sera fléché en début d'année 2025 et il s'intitulera B3V (boucle des 3 villages), puisqu'il passera par le Bourg, la Ruade et le Faux. Une fois ce fléchage terminé, nous allons travail-

ler sur des panneaux descriptifs de ces circuits.

Nous souhaiterions faire revivre notre passé sur les tailleurs de pierre, les animations qui ont agité notre bourg. Découvrir les différents lieux et monuments qui ont été des repères de nos anciens sur notre commune.

Si certains citoyens possèdent des informations et souhaitent les partager, nous serions heureux de les consulter ensemble.

COMMISSION ANIMATION

Courant décembre 2023, les Peyrabou-nauds(es) de plus de 70 ans ont reçu un panier gourmand. C'est l'occasion d'échanger quelques mots avec nos aînés.



l'amitié pour les vœux de fin d'année.

Le 20 Janvier 2024, la municipalité a offert le pot de

Le 9 Mars 2024, l'opération » Nettoyons la nature », en partenariat avec le Centre Leclerc a permis le ramassage de verres, plastiques, vieilles conserves et divers objets insolites sur

le chemin à côté du cimetière et sur le talus de la route du FAUX. Plusieurs personnes dont 2 enfants dévoués et courageux Valentin et Aurélien ont débarrassé la commune d'une partie de ces immondices. Ten-



tons de rester concerné et motivé pour le maintien d'une nature propre. Alors Rendez-vous

le 15 Mars 2025 !

Malgré la pluie, une quarantaine de personnes ont festoyé le 31 Mai 2024 pour la fête des voisins dans une ambiance chaleureuse et bon enfant.

Cette année, à cause à des pluies incessantes, c'est dans la boue que le 22 Juin 2024, Peyrabout a accueilli « L'ENFERT VERT ». Merci à Christophe et son tracteur, et à tous ceux qui ont aidé pour la gestion efficace et pourtant ô combien difficile du parking. Malgré la météo capricieuse, participants et spectateurs étaient encore nombreux cette année.



Notre commune présente de nombreux atouts comme l'étang de Rémi Rapiplat pour faire de cette course un véritable enfer. C'est pourquoi en 2025 et les années suivantes, cette manifestation restera sur notre commune.

Comme d'habitude, c'est avec les communes de Sainte-Feyre et La Saunière que nous avons commémoré les cérémonies du 8 Mai et 11 Novembre.

Nous vous attendons encore nombreux le 25 Janvier 2025 à 18h30 pour les vœux de la nouvelle année.

COMMISSION SECURITE

La commission sécurité et l'ensemble des élus réfléchissent aux moyens existants à vous proposer, pour vous permettre de vivre à votre domicile en autonomie, et de façon sûre le plus longtemps possible, que vous soyez âgé, vulnérable, seul ou en situation de handicap. Pour cette raison, la commune de Peyrabout a adhéré depuis Janvier 2023 à l'association de soutien à domicile du Donzel.

Téléassistance

Cette année nous vous présentons la téléassistance de proximité qui est un service d'appel de secours, simple et rapide, 7jours/7 et 24h/24.

En cas de difficulté, par une simple pression du doigt sur un médailon ou une montre portée en permanence, on alerte un téléopérateur sur une plate-forme. Celui-ci, grâce à un système de haut-parleur installé à votre domicile répond immédiatement à l'appel par un échange oral, il évalue à distance le degré d'urgence de votre situation. A ce moment-là, soit il contacte un proche qui peut vous rendre visite, soit il déclenche une intervention des secours.

On comprend que toute personne ayant chutée, faisant un malaise ou ressentant un moment de solitude sera très vite prise en charge. C'est rassurant pour la personne vulnérable comme pour la famille.

Bien sûr, ce système de téléassistance nécessite l'installation d'un matériel particulier au domicile et un abonnement à l'entreprise de service public.

Nos offres
Fonctionnelles et rassurantes, elles vous garantissent sécurité et confort.

OFFRE TÉLÉASSISTANCE

- MÉDAILLON D'APPEL** Vous appuyez directement une fois et vous êtes en relation avec l'un de nos téléopérateurs (disponible en français ou en anglais).
- TERMINAL DE LIASION** Recordez à votre domicile, il permet de faire un appel directement vers Domo Creuse Assistance et de faire une demande d'assistance avec l'un de nos téléopérateurs.
- APPELS DE CONFIANCE ET DE SOUTIEN GRATUITS**

OFFRE PACK DOMOTIQUE

- OFFRE TÉLÉASSISTANCE COMPLÈTE**
- ÉQUIPEMENTS AU CHOIX**

Pour prévenir les accidents domestiques

- DÉTECTEUR DE FUMÉE**
- DÉTECTEUR DE TEMPÉRATURE EXTRÊME (HAUTE ET BASSE)**
- DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE**
- DÉTECTEUR DE GAZ**

Pour éviter

- BRACELET DÉTECTEUR DE CHUTE BRUTALE**
- TIRETTE D'APPEL** Faites tirer le doigt par un proche pour faire un appel directement à Domo Creuse Assistance.
- MONTRÉ CONTEMPORAINE** Montre connectée qui vous permet d'être relié à Domo Creuse Assistance.

Pour prévenir les chutes

- PARCOURS LUMINEUX**

Pour se divertir, s'informer, rester en contact avec les proches

- TABLETTE TACTILE** Avec renouvellement permanent des jeux

Tous ces dispositifs directement reliés à Domo Creuse Assistance nous préviennent automatiquement en cas d'anomalie chez vous et vous avertissent aussi simultanément.

En Creuse, c'est DOMO CREUSE ASSISTANCE qui répond à ce service. C'est une délégation de service public soutenue par le conseil départemental.

Après avoir pris contact, un technicien vient à votre domicile comprendre vos habitudes de vie et vos déplacements, afin de vous proposer un abonnement sur-mesure, adapté à vos besoins.

Des aides financières comme l'APA et des crédits d'impôts peuvent vous être allouées pour vous aider à financer l'abonnement. Sur un simple coup de téléphone, DOMO CREUSE ASSISTANCE pourra répondre à toutes vos questions.

Pour prendre contact et bénéficier de plus amples renseignements :

DOMO CREUSE ASSISTANCE

*Place du Marché
11 rue des Sabots
23000 GUERET
Tel : 05 55 81 24 30
Email : contact@domocreuseassistance.fr*

Boîte à clef



On tient aussi à vous apporter des précisions sur le système des boîtes à clef sécurisée. Une boîte à clef sécurisée est simplement un coffre-fort dont la serrure est protégée par un code. Elle est fixée à l'extérieur du domicile, de préférence près de la porte d'entrée. Le code est communiqué à une ou plusieurs personnes de confiance, aux sapeurs-pompiers et éventuellement, à l'organisme de téléassistance, si on souscrit un abonnement. C'est plus sûr que la clef sous le paillason et ça évite aux intervenants (famille ou secours) de casser un carreau ou une porte pour porter secours à l'intérieur de la maison. Ces boîtes à clef sont vendues dans les magasins de bricolage ou sur internet pour une somme beaucoup moins importante que peut coûter le remplacement d'un carreau ou de la serrure, (autour de 30 euros).

Prévention hivernale :

Avec l'arrivée de l'hiver, de nombreux incidents peuvent survenir en raison d'un mauvais entretien des chaudières et des cheminées. Ces négligences peuvent être mortelles.

Pour éviter cela :

- Un contrôle annuel de votre chaudière doit être effectué par un professionnel, cela réduit

le risque d'intoxication au monoxyde de carbone (Gaz inodore, incolore, toxique).

- Le ramonage de vos cheminées est essentiel, il doit être réalisé au moins une fois par an avant la première utilisation.

Un geste simple :

- Aérer régulièrement votre habitation pour renouveler l'air intérieur et éviter l'accumulation de monoxyde de carbone et de radon (Gaz radioactif qui se trouve naturellement dans les roches granitiques).
- L'installation d'un détecteur de fumée, est obligatoire depuis 2015. Il serait judicieux de se munir aussi d'un détecteur de CO₂.

En suivant ces conseils, vous contribuez à la sécurité de votre foyer et de votre famille durant toute la période hivernale.

Radar pédagogique :

Nous avons pu concrétiser la fabrication du socle béton pour pouvoir déplacer le radar pédagogique, grâce à l'aide précieuse de Michel Tixier. Une bonne réflexion et ses connaissances de bon bricoleur ont permis de venir à bout de ce projet.

Après sa fixation sur le socle, le radar a été déposé route du Stade.

Malheureusement, le mercredi 09 octobre de fortes rafales de vent l'ont renversé. Plus de peur que de mal, juste une petite réparation et le voilà de nouveau opérationnel.

L'installation du radar pédagogique est satisfaisante pour les riverains qui ont constaté l'utilité de sa présence.

Soyons vigilants, la sécurité reste l'affaire de toutes et de tous.

COMMISSION NUMERIQUE

Mise à jour du site internet

La commission numérique et le conseil municipal tiennent à remercier Johan Laroche, qui est l'administrateur de notre site, pour les différentes mises à jour.

Le planning et les conditions de location de la salle polyvalente sont consultables sur le site de la commune : <https://peyrabout.fr>

SDEC

Photovoltaïque dossier autoconsommation

Produire localement pour consommer localement

Produire ce que l'on consomme et consommer ce que l'on produit...les circuits courts se déclinent désormais, également dans le domaine des énergies !

En effet, au-delà des actions de sobriété et d'efficacité énergétique nécessaires à la transition écologique et énergétique, nous devons nous pencher avec attention sur notre capacité à produire l'électricité dont on a besoin.

L'autoconsommation d'électricité, accessible aux collectivités comme aux acteurs privés, est un véritable levier pour maîtriser ses dépenses énergétiques et couvrir tout ou partie de ses besoins en électricité, à partir d'une production locale.

C'est également une excellente solution pour gagner en indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergie et pour produire et consommer une électricité à partir d'une source renouvelable.

Dans le cadre de l'autoconsommation individuelle, chaque kWh autoconsommé va se substituer au kWh du réseau, au sein de l'installation du bâtiment. Le compteur électrique ne va totaliser que l'électricité consommée sur le réseau et cette opération génère donc une économie sur l'ensemble des postes de la facture qui sont liés au nombre de kWh consommés (fourniture, turpe, taxes et contributions).

* Syndicat départemental des énergies de la Creuse



Les quatre dernières plaques de rue ont été posées au village de Pétillat. Nous sommes maintenant en conformité avec la loi 3DS de février 2022 concernant l'adressage. Toutes nos routes sont enregistrées sur le site national (adresse.data.gouv.fr).

Nous avons également commencé à changer certains panneaux directionnels, devenus avec le temps, illisibles ou endommagés et même certains, ayant mystérieusement disparus.

Trier, oui, mais pourquoi ?

On le sait, le tri des emballages et le recyclage des matières qui en découle, permettent d'économiser des ressources naturelles. Au lieu d'extraire de nouvelles ressources du sol ou du sous-sol de la Terre (sable, pétrole...), on utilise celles déjà présentes dans les emballages pour produire de nouveaux objets. Ainsi, des bouteilles en plastique transparent pourront devenir un vêtement polaire et celles en plastique opaque seront transformées, par exemple, en mobilier de jardin ou en arrosoir...

De même, les emballages en aluminium, acier, papier ou carton, les briques alimentaires ou les journaux et magazines, auront une seconde vie grâce au geste de tri.

De plus, la revente des matériaux triés et les soutiens de CITEO (*en charge des filières de recyclage des emballages*) accordés dans le cadre du tri, permettent de compenser en partie, les dépenses de la collectivité Evolis 23.

Enfin, bien trier, permet aussi de réduire le nombre de fois où le bac d'ordures ménagères est sorti et ainsi de réduire la part variable de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Trier, oui, mais pas n'importe comment !

Toutes ces bonnes raisons pour trier ne doivent surtout pas faire oublier le **bon geste** de tri...

En effet, des **erreurs de tri**, parfois graves, parviennent quotidiennement jusqu'au centre de tri de Beaune-les-Mines :

- Des **couches et protections hygiéniques usagées** (*elles doivent être déposées dans la poubelle noire*)
- Du **verre** (*il doit être déposé en colonne à verre*)
- Des **animaux morts** (*doivent partir à l'équarrissage : hors Evolis 23*)
- Des **appareils électriques et électroniques** (*ils doivent être ramenés dans les magasins électroménagers lors d'un nouvel achat ou dans l'une des 9 déchèteries d'Evolis 23*)

- Des **piles et ampoules** (*elles doivent être déposées dans les magasins qui les vendent ou dans l'une des 9 déchèteries d'Evolis 23*)
- De la **ferraille ou des gravats** (*ils doivent être déposés dans l'une des 9 déchèteries d'Evolis 23*)
- Des **vêtements** (*doivent être déposés dans une borne Le Relais*)
- Des **piquants ou tranchants**, par exemple des **seringues** (*ils doivent être placés dans un contenant spécifique récupérable gratuitement en pharmacie et y être ensuite redéposés*)
- ...

Ces erreurs de tri rendent pénible le travail des agents, voire, mettent leur vie en danger.

Enfin, les erreurs de tri, qui au centre de tri deviennent des refus de tri, doivent être enfouies ou incinérées, avec tous les recyclables qu'elles ont « souillés », ce qui entraîne un surcoût de traitement important pour Evolis 23 (*plus de 300 000 € par an, soit 11€/foyer/an*). Cet argent pourrait sans doute être mieux utilisé ailleurs.

Si ces erreurs sont malheureusement en constante évolution, elles ne sont le fait que d'une portion de personnes, car heureusement, la plupart des usagers d'Evolis 23 sont de très bons élèves. Bravo à eux !



>> En savoir plus ? Rendez-vous sur www.evolis23.fr, rubrique « mes déchets », ou contactez la ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06.

La Communauté d'agglomération du Grand Guéret est un **Etablissement Public de Coopération Intercommunale** regroupant aujourd'hui 25 communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Le District du Pays de Guéret

Le 15 décembre 1992 naît le District de Pays de Guéret Saint-Vaury : EPCI, Président André Lejeune.

La Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury

Sept ans plus tard, le 1^{er} décembre 1999, la transformation en Communauté de Commune a lieu. 17 communes forment alors la Communauté de commune de Guéret Saint-Vaury : Ajain, La Brionne, La Chapelle-Taillefert, Gartempe, Guéret, Montaigut-le-Blanc, Saint-Christophe, Sainte-Feyre, Saint-Fiel, Saint-Laurent, Saint-Léger-le-Guéretois, Saint-Sylvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guéretois, Saint-Vaury, Saint-Victor-en-Marche, La-Saunière, Savennes.

Les communes de Bussière-Dunoise et de Glénic, adhèrent à la Communauté de Communes de Guéret Saint Vaury le 1^{er} janvier 2003. Président : André Lejeune, puis Michel Vergnier en octobre 2009.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

10 ans après, le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes se transforme en Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en intégrant trois nouvelles : Anzême, Jouillat et Saint-Eloi portant ainsi à 22, le nombre de communes membres, soit environ 30 000 habitants. Président : Eric Correia depuis avril 2014.

En janvier 2018, 3 nouvelles communes intègrent le Grand Guéret : Mazeirat, Peyrabout et Saint-Yrieix-les-Bois.

ASSOCIATION DE SOUTIEN A DOMICILE DU DONZEIL



TARIFS 2024 (sous réserve de modification en 2025)

L'Association vous propose 2 services à domicile, moyennant une adhésion annuelle de 20 €.

Les intervenants sont salariés de l'association.

REPAS A DOMICILE :

A partir du 1^{er} janvier 2024 pour 11.05 €*, ou 12.80 €* (pour des repas mixés) vous pouvez bénéficier de la livraison de repas froids livrés 3 fois par semaine (lundi, mercredi, vendredi) constitués de :

- une entrée
- une viande ou poisson accompagné(e) de légumes ou féculents
- un laitage (fromage ou yaourt, fromage blanc)
- un dessert
- un potage ou une salade

Avec la possibilité de régimes : sans sucre ajouté, sans sel ajouté, sans graisse...et le choix du menu à la semaine.

**Ces tarifs comprennent le prix du repas et les frais de livraison.*

Les frais de livraison donnent droit à un crédit d'impôts de 50%, si vous utilisez les 2 services. Un justificatif est délivré chaque début d'année.

PETITS TRAVAUX :

Entretien extérieur et intérieur : jardinage (matériel et carburant fourni par l'association) ; rangement du bois ; tout autre petit bricolage et/ou travaux saisonniers

- Sans matériel : 20 € / heure
- Avec matériel : 26 € / heure

Chaque intervention entraîne un supplément d'un montant de 6 € concernant les frais de déplacement des salariés.

50% des sommes engagées donnent lieu à un crédit d'impôt sur le revenu.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement concernant le fonctionnement de l'Association ainsi que pour la prise de rendez-vous au :

05-55-64-19-79 / **06-81-85-84-26**

INFOS COMMUNALES OU LA VIE DE LA COMMUNE COMME ELLE VA

L'Etat Civil

- Nouveaux habitants :

Mme Nathalie DRIEUX et M CZICH Yannick au Bourg

- Mariages

Nathalie, Béatrice JOLITON et Didier, Louis ROGER le 28 septembre 2024

- Naissances :

Théo, Didier RAPISSAT le 07 octobre 2024

- Décès :

Madame Marthe, Pauline CHAULLET épouse GROZNER le 10 octobre 2024

Activités commerciales, artisanales, libérales et agricoles

- Aoudjane Eric « ELERIC » au Faux : Electricité Générale – Dépannage 7/7,
- BORD Céline à Pétillat : infirmière : 06.65.34.36.89,
- Boueyre Alexandre au bourg : infirmier, 06.65.34.36.89,
- Debrosse Eric à Pétillat « Creuse Café » distributeur de boissons,
- Diabone Christian au Faux : apiculteur « La Reine de Pique »,
- Fraisse Pascal à Pétillat « CYCLINOV » fabricant de cycles et accessoires,
- Gaec CAILLAUD au bourg : élevage bovin.
- Huneau Stéphane : à Pétillat menuiserie, agencement intérieur,
- Lacroix Karine au Faux : assistante maternelle,
- Sprague Martin au bourg : travaux de maçonnerie,

Prenons Date pour 2025

- 25 janvier : Vœux de la municipalité
- 15 mars : Opération nettoyons la nature
- 8 mai : Cérémonie de commémoration de 1945
- 30 mai : fête des voisins
- 21 juin : l'Enfer vert au stade de Peyrabout
- juillet : Messe à Peyrabout (Sainte Madeleine)
- 7 septembre : cérémonie du bois du Thouraud
- 11 novembre : Commémoration armistice de 1918

Colombarium



Le columbarium de notre commune dispose de niches libres pour accueillir les urnes cinéraires. Pour obtenir une concession, vous êtes invité à en faire la demande à la mairie. Chaque emplacement est concédé pour une durée de 30 ans (durée pouvant être renouvelée). La contribution est de 600 euros.

Concession au cimetière

La tarification d'une concession perpétuelle au cimetière de 2,50 x 2,75 m est de 100,00 € + 25,00 € de frais d'enregistrement à la perception.

Extincteurs

Dans chaque village, un extincteur, libre d'accès, est en cas d'urgence à la disposition des habitants :

- Le Faux, chez Didier Roger
- La Ruade, à la fontaine proche du lavoir
- Pétillat, chez indivision Bord
- Le Bourg, dans le hall d'entrée du logement communal

Défibrillateur

En cas de nécessité, un défibrillateur est disponible dans le hall d'entrée du logement communal, à côté de la mairie.

La municipalité s'est dotée d'un deuxième défibrillateur portatif destiné aux associations et à tout ce qui concerne l'évènementiel.

La Bibliothèque Municipale – Relais de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret

Ouverte les jours et heures d'ouverture de la mairie, un fonds d'environ 500 documents (Romans, Documentaires, Jeunesse) est à votre disposition. L'inscription est entièrement gratuite. Si vous désirez lire ou relire un livre particulier, n'hésitez pas à le demander, si celui-ci est disponible au centre de prêt, nous pouvons vous l'obtenir.

C'EST TOUJOURS BON A SAVOIR

Brûlage des déchets verts Interdiction



Législation sur le bruit

De façon générale, le conseil national du bruit (CNB) autorise les nuisances sonores pour faire des travaux non professionnels (bricolage, jardinage...) lors des horaires suivants :
- En semaine de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
C'est le propriétaire qui est responsable des troubles causés par son locataire.

Carte Nationale d'identité

Depuis le 15 mars 2017, les demandes de cartes d'identité ne peuvent plus être déposées à la Mairie de Peyrabout, mais dans une commune équipée du dispositif de recueil. Les communes les plus proches sont : Ahun et Guéret.

Les usagers peuvent choisir de remplir en ligne une demande de carte d'identité : (<https://passeport.ants.gouv.fr>), avant de se présenter au guichet afin de gagner du temps. **Il est toutefois conseillé de prendre rendez-vous avant de s'y rendre.**

Recensement journée défense et citoyenneté



Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr>.



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



Cérémonie du bois du Thouraud

Pour la première depuis l'inauguration de ce monument le 7 septembre 1947, érigé à la mémoire des maquisards, la cérémonie a dû être annulée suite aux intempéries de la nuit précédent cet évènement, sur la recommandation de la Préfecture de la Creuse.

Par contre, la soirée consacrée aux poètes de la Résistance, a bien eu lieu à la salle des fêtes de Maisonnisses.

Un rassemblement informel a été organisé le lendemain sur le site, avec un dépôt de gerbes, mais sans discours.



La tragédie

Le 24 août 1943, des jeunes, présumés miliciens et inconnus dans la région, se faisant passer pour réfractaires, réussissent à convaincre deux responsables, de leur désir d'entrer au maquis.

Le 7 septembre (à 7 heures environ) : une centaine d'Allemands, guidée par ces deux jeunes inconnus, capturent ceux dont ils avaient abusé la confiance et progressent vers le bois du Thouraud. Ils encerclent le camp encore endormi et placent une arme automatique face à l'entrée de la sape (trou creusé dans le sol dans lequel les résistants s'abritaient).

Les trois premiers qui voulurent sortir sont aussitôt fauchés par les rafales, quatre autres sont blessés et achevés. Les huit derniers se rendent. Ils seront déportés dans les camps de concentration nazis. Trois seulement en revinrent. Trois jeunes étaient ce jour-là en permission et échappèrent au massacre. Les deux miliciens se nommaient : Muller (probablement exécuté dans un maquis) et Borgeause condamné à mort à la libération, puis fusillé.

Les éléments dont disposent les différentes recherches, ne permettent pas jusqu'à présent, de cerner tous les facteurs, qui ont été à l'origine de ce drame.

C'est le 7 septembre 1947, devant une foule innombrable, que sera inauguré le monument érigé à la mémoire des maquisards.

UNRPA SECTION LEPINAS-PEYRABOUT



La section UNRPA a enregistré 54 adhérents pour l'année 2024 ; effectif maintenu. Diverses activités ont été proposées :

Le 17 février, l'assemblée générale a rassemblé 42 adhérents. Cette réunion s'est clôturée par un goûter.



En mars, nous avons organisé un repas « choucroute » avec la participation de 50 personnes. Journée très réussie. Félicitation à Michel qui ce jour, a endossé la casquette de Chef Cuisinier avec l'aide des membres du bureau.

En avril, nous avons reçu la chorale « Mélimélodie » toujours très applaudie et appréciée par le public ; salle comble.



En mai, traditionnelle Foire aux plants dans le bourg de Lépinas.

Le 21 septembre, voyage à Cahors avec 50 participants ; visite commentée à bord d'un petit train, puis croisière déjeuner en direction de Laroque des Arcs. Au retour, visite de Saint-Cirq-Lapopie.

Très belle et enrichissante journée dont chacun gardera un très bon souvenir.

En octobre, Fête Départementale. La section est représentée par 6 adhérents.



Le 5 octobre, à la salle polyvalente de Peyrabout est organisée une journée « Potée Auvergnate ». Très grande réussite et félicitations à toute l'équipe.

Nous clôturerons notre année 2024 par un repas au restaurant de Saint-Fiel le 30 novembre.

Nous vous invitons à rejoindre la section afin de participer aux activités, dans une grande convivialité.

Yvette Suchaud

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE



Tout d'abord, une pensée émue suite au décès d'un ancien chasseur de l'ACCA de

Peyrabout en la personne d'Albert GARCIA dit "Bibiche", survenu début janvier lors d'une battue, vers le village de Pétillat.

Bilan de la saison écoulée :

- lâcher de 48 faisans en 4 fois
 - 12 pour le 10 septembre 2023
 - 12 pour le 24 septembre 2023
 - 12 pour le 22 octobre 2023
 - 12 pour le 11 novembre 2023
- A priori, bonne saison pour les amateurs de la mordorée et de l'oiseau bleu.

Concernant le gros gibier : bilan particulièrement satisfaisant.

- 25 sangliers prélevés dont 4 mâles de plus de 50 kg.

- Quota de 15 chevreuils, atteint.

Le 3 mars 2023, organisation d'une battue aux nuisibles. Cette dernière a permis de se débarrasser de 5 « voleurs de poules ».

Bilan plus que satisfaisant tant sur le plan de chasse gros gibier que sur le gibier à plumes.

A noter un bon déroulement de ces actions de chasse, malgré l'autorisation de déplacements (respect de la vitesse, respect de la pose de panneaux "chasse en cours"). Aucune infraction signalée.

L'année 2024 aura connu malheureusement la fin de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée de la Source de la Gartempe.

Constatant et contestant le manque de rigueur sur la tenue de la Trésorerie (manque de transparence et anomalies sur recettes de vente des cartes d'adhésion), ainsi qu'un non-respect des statuts des ACCA dans une AICA Union.

Suite au vote de l'AG de l'ACCA 2024, le Président de l'ex AICA n'ayant pas été reconduit dans ses fonctions, par esprit de vengeance ou de punition (certainement les deux), une pétition a été mise en place demandant le retrait de Peyrabout de l'AICA. Suite au refus catégorique des représentants de cette ACCA, dans le seul but d'écartier notre ACCA de l'AICA, sans en mesurer les conséquences pour les autres ACCA, les instigateurs de cette pétition, ont dans la foulée et sans délai de concertation demandé la dissolution de l'AICA "la Source de la Gartempe".

Dommage pour ces personnes pour qui j'ai un grand respect, qui avaient su mettre leurs valeurs en commun pour la création de cette AICA.

D'autre part, suite à cette dissolution en date du 16 juin 2024 et à l'apurement des comptes et des biens en date du 3 juillet 2024, remise d'un nouveau compte d'exploitation, comptes arrêtés au 18 juillet 2024, sur lequel apparaît une dépense de 870 euros pour projet associatif.

Suite à une demande de justificatifs (factures et extraits de relevés de compte), après plusieurs relances, pour toutes réponses, je cite :

- l'AICA n'a plus d'existence légale
- le compte bancaire est clos
- plus de dirigeant
- tout est archivé
- passe à autre chose

Autrement dit, "circulez il n'y a rien à voir".

Sauf que, jusqu'à preuve du contraire, des archives sont faites pour être consultées.

En tout état de cause, ce manque de justificatifs laisse planer un sérieux doute sur la réelle destination de cette somme !!

Suite à cet évènement, dans un souci de continuité, afin que chacun puisse conserver son loisir favori, une AG extraordinaire s'est tenue le 5 juillet 2024 pour la mise en place de la nouvelle Association de Chasse Agréée de



Peyrabout, dont le nouveau bureau élu en Conseil d'Administration le 20 juin 2024, est le suivant :

- Président : ROUMILHAC Daniel
- Secrétaire : GIRAUD Claude
- Trésorier : AUCLAIR Christophe
- Vice-Président : RAPISSAT Rémi
- Secrétaire Adjoint : RICARD Fabrice
- Trésorier Adjoint : GIRAUD Nicolas

Remerciements à Monsieur le Maire et à l'ensemble du Conseil Municipal, pour l'attribution d'une subvention et de la mise à disposition des locaux du stade comme lieu de rendez-vous.

A l'approche de l'année 2025, la nouvelle équipe de l'ACCA de Peyrabout ainsi que ses adhérents, vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Daniel ROUMILHAC

ENTENTE SPORTIVE PEYRABOUT LA-SAUNIERE

L'Entente Sportive Peyrabout La-Saunière vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

A partir de janvier 2024, on évoluait en poule de maintien Départemental 3 pour espérer décrocher



un ticket dans cette catégorie pour la saison 2024/2025. Après 10 journées de championnat, on finissait premier avec 8 victoires et 2 matchs nuls, ce qui assurait notre place en Départemental 3, la saison suivante. En juin 2024, nous avons eu la chance de disputer une demi-finale et une finale à domicile pour le titre de champions de



Départemental 4 que l'on a remporté.

En août 2024, malgré une saison magnifique, des départs inattendus sont survenus. Malheureusement, avec un effectif insuffisant, on a dû prendre la décision de mettre le club en sommeil temporairement.

Je tiens à remercier joueurs, dirigeants, et supporters qui ont toujours été présents tout au long de la saison.

Jordan Tixier,

Président de l'entente sportive Peyrabout La-Saunière

UN BRIN D'HISTOIRE SUR NOTRE COMMUNE

Retour en arrière ...

« Une discothèque à Peyrabout »

Difficile à croire, pourtant, en 1978, un habitant d'Évaux-Les-Bains (Évahonien) voulait créer, sur la commune de Peyrabout, un restaurant-boîte de nuit.

Cet Évahonien projetait d'acheter des granges mises en vente dans le village du Faux pour les transformer en restaurant-boîte de nuit. Ce lieu festif aurait pu accueillir de 80 à 85 personnes.

Plusieurs villageois lancèrent une pétition contre ce projet avec le soutien du Comité des Fêtes de la commune, présidé par Monsieur Pierre Guyonet.

Face à cette controverse, le 09 novembre 1978, le conseil municipal et Monsieur Raymond Juillet, Maire de Peyrabout, donnaient un avis défavorable à ce projet.

Ils ont considéré que l'implantation d'un établissement, de ce genre, ne répondait pas aux règles de sécurité en vigueur, en raison des voies d'accès trop étroites et qu'il portait atteinte à la tranquillité des habitants et à la sécurité morale de la jeunesse.

À cette date, le village du Faux comptait 43 habitants dont 17 enfants.

De plus, cet établissement se serait retrouvé dans une zone protégée par les textes sur les débits de boissons.

En effet, à proximité de ces granges, se trouvait un club de théâtre enfantin dénommé « les petits Fauniers ».

Cet épisode, évoqué par certains habitants, restera dans l'histoire de Peyrabout comme un souvenir amusant et anecdotique.

Un office notarial à Peyrabout

Le dix-septième siècle ne commence pas en Marche sous les meilleurs auspices, un tremblement de terre secoue la province en 1605.

A **Peyrabout**, on continue à naître, à se marier, à acheter et vendre, échanger et se disputer, à mourir...Toutes les occasions sont bonnes pour passer un contrat et dans cette paroisse où ni noble, ni grand bourgeois, n'a établi sa résidence, **le notaire est le notable par excellence**.

En effet, dans les campagnes, autrefois, il n'était pas de bourg, voire de village, qui ne compte son notaire ou l'un de ces procureurs et praticiens, petits clercs, qui s'étaient frottés par des séjours chez les robins* aux arcanes de la procédure judiciaire. Ils mettaient leurs connaissances aux services de leurs compatriotes qui ne manquaient jamais de les utiliser dans les nombreuses disputes qui les opposaient devant les différentes juridictions (droits de passage contestés, procès en recouvrement de dettes opposant simples particuliers ou communautés entre elles).

Au dix-septième siècle la famille **Mariotton** s'est installée dans la charge de notaire à Peyrabout. Cette charge était achetée par le postulant et un acte royal rendait la nomination officielle puis, l'apprentissage se faisait chez un autre notaire.



Même si les trois premiers degrés de la généalogie Mariotton sont incertains, nous pouvons citer Jean Mariotton dès le seizième siècle, grâce à la date d'un partage effectué en 1587 entre ses deux fils Jean « l'ainé », Jean « le jeune ».

Jean « l'ainé » qui devait être un paysan aisé, était appelé **Maitre Jean Mariotton**. Il eut trois enfants : Guillaume, Marguerite et Léonarde. Son fils, **Guillaume Mariotton** fut le premier notaire de la famille. Avec son épouse « Anne ou Antoinette » Giraud ils eurent deux enfants, Madeleine et Christophe.

Madeleine épousa en premières noces, Me François Tranchandon en 1651 puis en secondes noces, Me Silvain Alouys, Notaire Royal de Saint Yrieix les bois.

Son frère **Me Christophe Mariotton** épousa en 1651 Anne Jarrigeon (fille du notaire royal de Sardent) et devint **notaire royal de Peyrabout, procureur d'office de la justice de Maisonnisses et également fermier de la commanderie de Maisonnisses**. Leur contrat de mariage ne comptait pas moins de 28 signatures de tout ce que le « pays » comptait de personnalités importantes. Ils auront 4 enfants, Berthe, François, Louis et Sylvain.

Berthe leur fille, épousa en 1690 Me Antoine Rachet, sergent royal de Chapelle Taillefert.

Leur premier fils, Me François Mariotton devint notaire Royal à Ahun où il avait transporté la charge et où elle fut certainement vendue car on ne retrouve plus de notaire de ce nom, dans leur descendance.

Leur fils Louis Mariotton apprit le métier d'apothicaire auprès de Me Micolao dit « Fournoux », à Ahun où il exerça avant de s'installer à la Charse, paroisse de Saint Yrieix les Bois, après

son mariage avec Marguerite Dumareix. Les descendants de leur dernier fils, **Maître Sylvain Mariotton**, praticien de Peyrabout au XVIII siècle, retournèrent à l'état de laboureurs, cultivateurs. Toutefois, c'est parmi eux qu'on trouve le premier précepteur, le premier instituteur et deux ou trois maires de la commune de Peyrabout comme Pierre Mariotton (1792-1860) et Jean-Léon Mariotton (1826-1890) au XIX siècle.

o Jean MARIOTON ca 1570- & 7?
o Jean l'ainé MARIOTON ca 1590- & 7?
o Guillaume MARIOTON ca 1610- & Anne Ou Antoinette GIRAUD ca 1610-
o Christophe MARIOTON ca 1633-1690 & 1651 Anne JARRIGEON
o Silvain MARIOTON /1680-1723 & Marie Ou Anne DURAND
o Silvain MARIOTON ca 1702-1734 &ca 1723 Léonarde DARAUD t/1753
o Claude MARIOTON t/1757 &1763 Magdelaine AUNEBOUT 1736-1816
o Annet MARIOTON 1754-1801 &1779 Marie FAURE 1758-1816
o Pierre (Le Jeune) MARIOTON 1779-1860 &1813 Jeanne DARAUD 1795-
o Pierre Mathieu MARIOTON 1818-1866 &1842 Marie DUPEYRAT 1815-1901
o Auguste MARIOTON 1852-1926 &1880 Noëlle AMATHIEU
o Jean Léon Alfred MARIOTON 1880- &1913 Marie Valentine MARIOTON 1894-
o Henri Ferdinand MARIOTON 1914-1979

Le 2 avril 1684 le notaire Christophe MARIOTTON commande à Pierre CONCHON tailleur de pierre et laboureur de Peyrabout, la construction d'une maison au pignon de sa grange.



Le futur bâtiment aura 22 pieds de long et autant de largeur et de hauteur suivant l'alignement de ladite grange. Il comportera deux portes et une fenêtre d'un pied et demi. Un escalier doit permettre de monter dans la chambre qui sera éclairée par deux fenêtres. Deux autres fenêtres sont prévues, une dans la chambre basse, l'autre dans le grenier. Il y aura une cheminée dans le pignon, un four avec la « gueule de pierre de taille » et un bac de pierre pour donner à manger aux cochons. C'est le notaire ALOUYS qui rédige le contrat, tout doit être terminé pour Noël.

Une étude menée à partir des registres de tailles de la paroisse de Peyrabout au XVIII siècle, montre qu'une même maison abrite souvent au moins deux couples et souvent en plus, un ou deux célibataires, sans oublier les enfants.

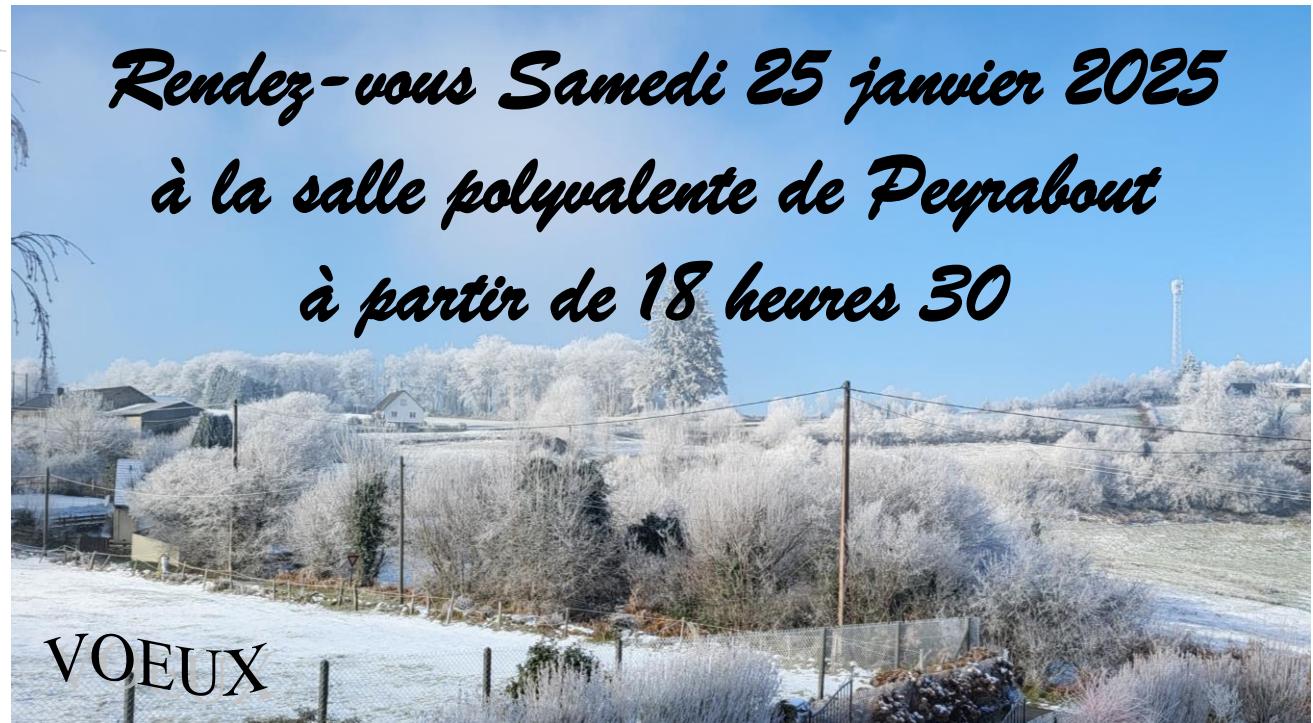
Henri, et sa sœur Lucie furent les derniers représentants de la famille **Mariotton** au bourg. Henri est décédé tragiquement en 1979 à Peyrabout.

Robin : Homme de robe, magistrat ou homme de la loi

Source 1 : Notes dans les archives communales

Source 2 : CGHML « Maisonnisses en Creuse », cahier n° 37 par Bernard ALDEBERT

Article rédigé par **Roland Auclair, Isabelle et Frédéric Sudre.**



VOEUX

*Rendez-vous Samedi 25 janvier 2025
à la salle polyvalente de Peyrabout
à partir de 18 heures 30*

INFOS PRATIQUES

Mairie : ouverture le mardi et le jeudi de 14h à

18h.

En dehors de ces horaires, un répondeur est à votre disposition : 05.55.81.10.60.

Adresse mail : mairie.peyrabout@wanadoo.fr

Site internet : <https://peyrabout.fr>

Le Maire : permanence le mardi et le jeudi de 15h00 à 18h00.

Pour le joindre à son domicile, composez le 05.55.80.07.16

En son absence, un répondeur est à votre disposition.

Les Adjoints : Didier Roger : 05 87 56 11 30
Rémy Robin : 06 88 91 81 07

DECETERIE GUERET : Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h. Pour tous renseignements, téléphoner au 05.55.89.86.06

DECETERIE SARDENT : Horaires d'ouverture : le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 9h à 12h ; fermée le lundi, le jeudi et le dimanche.

ADDUCTION EAU POTABLE : compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Pour tout problème appeler le numéro d'astreinte de la CAGG au 06 17 12 99 89

SAMU : 15

Sapeurs-Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Gendarmerie Ste Feyre : 05.55.62.40.05

ERDF : 0.810.333.323

Trésorerie Guéret : 05 55 52 42 72

Hôpital de Guéret : 05.55.51.70.00

LOCATION SALLE POLYVALENTE

- Gratuite pour les associations de la commune,
- 60 € pour les habitants de la commune,
- 150 € pour les personnes extérieures à la commune,
- Voir conditions sur le site internet de la commune : <https://peyrabout.fr>

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Tous les quinze jours, voir le calendrier d'Evolis 23. Pour Pétillat, le lundi les déchets recyclables et mercredi les déchets ménagers. Pour le reste de la commune les deux conteneurs le même jour, le lundi.

TRANSPORTS (circuit départemental)

Bus pour Guéret, chaque mercredi à 13h30, retour vers 17h.

Chaque samedi à 9h – retour à 12h.

TAD Agglomération Grand Guéret

Espace mobilité au 05.55.51.91.91

Site internet : www.grandgueretmobilite.fr

BIBLIOTHEQUE Multimédia du Grand Guéret

8, Avenue Fayolle 23000 Guéret

05.87.63.00.08 www.bm-grandgueret.fr

LA QUINCAILLERIE NUMERIQUE

22, Av Charles De Gaulle 05.55.41.45.13

contact@laquincaillerie.tl

Directeur de la publication : Jean Paul Brignoli

Mise en page, impression : mairie de Peyrabout

IPNS